

## 1.4. Orientation stratégique n°4 : renouveler la gouvernance du territoire, poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire et aux territoires voisins

Afin de développer des habitudes de travail, voire des alliances, et d'incarner ce territoire ouvert auquel tous aspirent, le projet territorial encourage le dialogue et les coopérations tant entre les différentes collectivités du territoire des Vallées du Haut-Anjou (en l'occurrence entre la Communauté de communes et les 16 communes) [**axe stratégique n°4.1**] qu'entre la Communauté de communes et les collectivités et instances des territoires voisins, dont Anjou Bleu Communauté, le conseil de développement du pays d'Anjou bleu, Angers Loire métropole ou les différents syndicats mixtes [**axe stratégique n°4.2**].

Le comité de pilotage du projet de territoire est chargé de suivre sa mise en œuvre ; sa composition pourrait évoluer, en donnant par exemple plus de place aux communes qui le souhaiteraient [**axe stratégique n°4.3**]. Au-delà de ce comité, il importe de pérenniser la participation des acteurs du territoire, qu'il s'agisse de membres de la société civile, d'associations ou de simples citoyens [**axe stratégique n°4.4**].

L'ensemble de ces objectifs ont vocation à s'inscrire dans le cadre de la démarche de labellisation Lucie 26000, visant à promouvoir une gouvernance responsable pour répondre aux défis économiques, écologiques, climatiques et démographiques du territoire [**axe stratégique n°4.5**].

<b>Axe 4</b>	<b>Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre le dialogue</b>
<b>Axe 4.1</b>	<b>Renforcer les coopérations entre les communes et la Communauté de communes</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Projet n°81 : élaborer et faire évoluer un bilan du schéma de mutualisation</i></li><li>- <i>Projet n°82 : animer et coordonner un réseau de collaboration et de mutualisation autour de l'action sociale entre le CIAS/CCVHA et les CCAS/communes</i></li></ul>
<b>Axe 4.2</b>	<b>Renforcer les coopérations avec les territoires voisins</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Projet n°83 : imaginer une nouvelle gouvernance avec les territoires voisins</i></li></ul>
<b>Axe 4.3</b>	<b>Faire évoluer le Comité de pilotage du projet de territoire</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Projet n°84 : rendre le projet de territoire évolutif</i></li></ul>
<b>Axe 4.4</b>	<b>Pérenniser / créer des dispositifs participatifs et de dialogue pour co-construire des politiques publiques et actions</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Projet n°85 : maintenir le dispositif des fabriques territoriales</i></li><li>- <i>Projet n°86 : mettre en œuvre de nouveaux dispositifs participatifs et de dialogue (budgets participatifs, etc.)</i></li></ul>
<b>Axe 4.5</b>	<b>Promouvoir une gouvernance responsable pour répondre aux défis économiques, écologiques, climatiques et démographiques du territoire</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Projet n°87 : conserver la labellisation Lucie 26000</i></li><li>- <i>Projet n°88 : promouvoir l'égalité hommes-femmes, notamment au sein des services administratifs</i></li></ul>